

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 3 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-sept mai, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 3 JUIN 2025

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Claude MEGE, DELEGUEEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	François DAZELLE, PRESIDENT Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Rosa ANDRE, DELEGUEEE TITULAIRE Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT Patricia HAMARD, DELEGUEEE SUPPLEANTE Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	9
Pouvoirs	:	0
Délégués comptant pour le vote	:	8 pour le compte administratif 2024 9 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 3 JUIN 2025

Monsieur LEPERT, représentant la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine (CA SGBS), est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024
- Budget Supplémentaire 2025
- Nouveaux tarifs 2025 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés au 1er juillet 2025
- Convention de coopération pour le traitement des déchets ménagers entre le VALOSEINE et le SIDOMPE
- Questions diverses

Le Président donne la parole à Monsieur PIERRETTE pour la présentation du compte de gestion.

COMPTE DE GESTION 2024

Monsieur PIERRET présente le rapport qui est le suivant :

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal VALOSEINE ayant transmis son compte de gestion 2024, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2024 du Syndicat Intercommunal VALOSEINE.

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir l'approuver.

Le Président souligne que le compte de gestion a été établi par le Trésor public et qu'il n'y a eu aucune observation ni réserve de sa part sur les comptes et les éléments transférés par l'ordonnateur.

Sans autres observations, le comité vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2024.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur PIERRET présente le rapport qui est le suivant :

La présentation simplifiée présente d'abord la section de fonctionnement suivi de la section d'investissement. Elle précise d'abord les dépenses puis les recettes de chaque section. Les chapitres présentés de couleur bleue concernent les écritures budgétaires et en rouge les écritures d'ordres.

Les données chiffrées sont souvent arrondies au K€ supérieur, il est donc fréquent que l'addition des montants détaillés présente un écart avec les sommes arrondies notamment dans les tableaux.

I. Synthèse des réalisations

1) Section de Fonctionnement

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses	32 684 488,59 €	23 205 693,86 €	71,0%
Recettes		32 443 973,78 €	99,3%

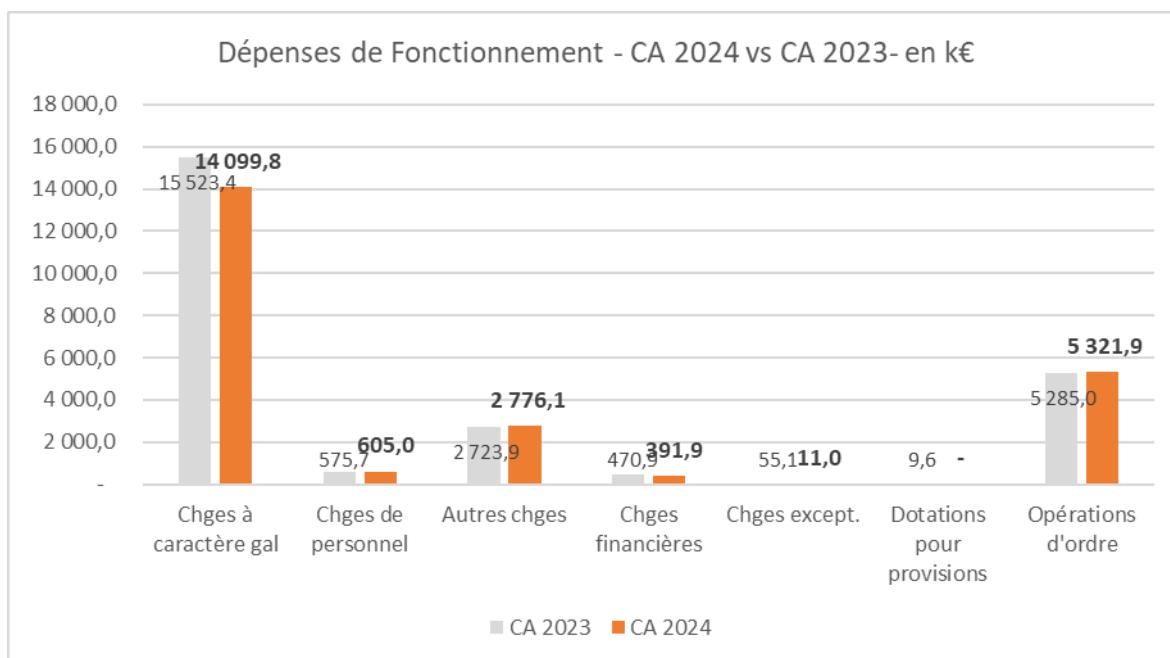
2) Section d'Investissement

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses	49 401 022,83 €	11 014 419,59 €	22,3%
Recettes		11 408 590,81 €	23,1%

II. **Section de Fonctionnement**

1) Dépenses de Fonctionnement

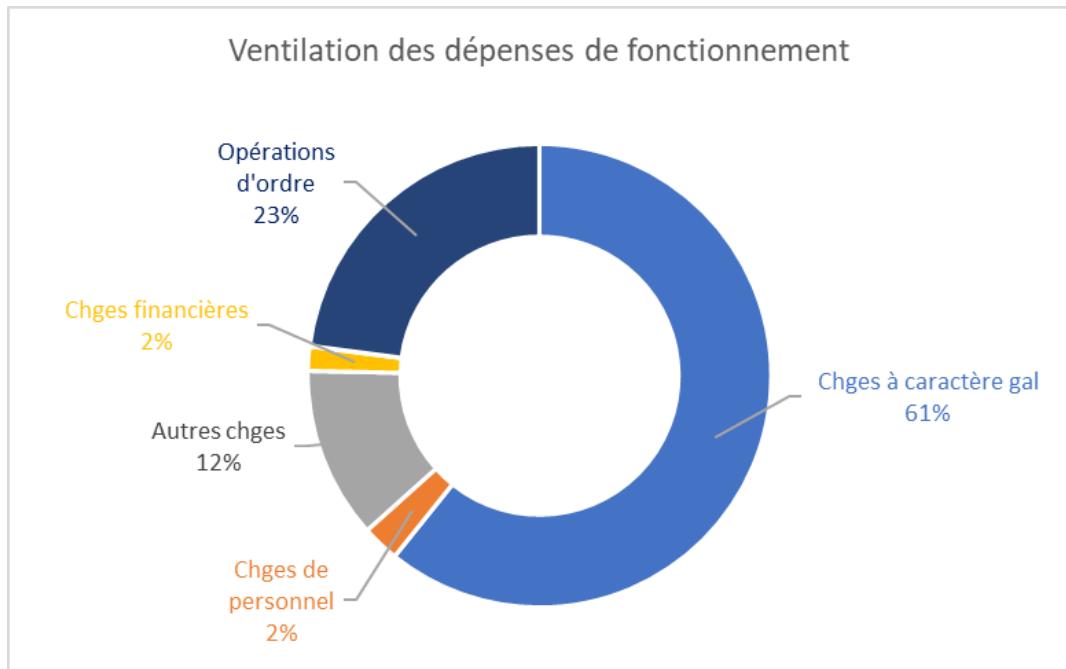
Les Dépenses de Fonctionnement atteignent 23 205,7 k€, soit 71,0 % des crédits votés (+3,1 points vs 2023). Ce faible taux de réalisation est à nuancer puisqu'une partie des crédits inscrits au chapitre 011 du Budget sont à affecter à l'autofinancement du futur centre de tri (début des travaux en 2025). Retraité, le taux de réalisation serait de 85,0 %.



Sur les 32,7 M€ de crédits votés, 9,5 M€ n'ont pas été consommés. 57% du montant concerne des écritures d'ordre, voici les principales explications :

- Virement à la section d'investissement : 3,0 M€ ;
- Crédits disponibles non mobilisés sur le chapitre 011 (en dépenses imprévues en M14) : 2,4 M€ ;
- Intéressement complémentaire énergétique déduit des dépenses d'OM, hypothèse à 0,3 au moment du BP : 1,2 M€ ;
- Baisse des tonnages OM par rapport aux projections BP : 0,9 M€ ;
- Baisse des tonnages du tri par rapport aux projections BP : 0,8 M€ ;
- Baisse des visites déchèterie par rapport aux projections BP : 0,7 M€ ;
- Baisse des tonnages des encombrants par rapport aux projections du BP : 0,4 M€ ;
- Postes vacants : 0,1 M€.

Les charges à caractère général représentent 61% du total des dépenses de fonctionnement (-2 points vs 2023).



- Chapitre 011 : Charges à caractère général**

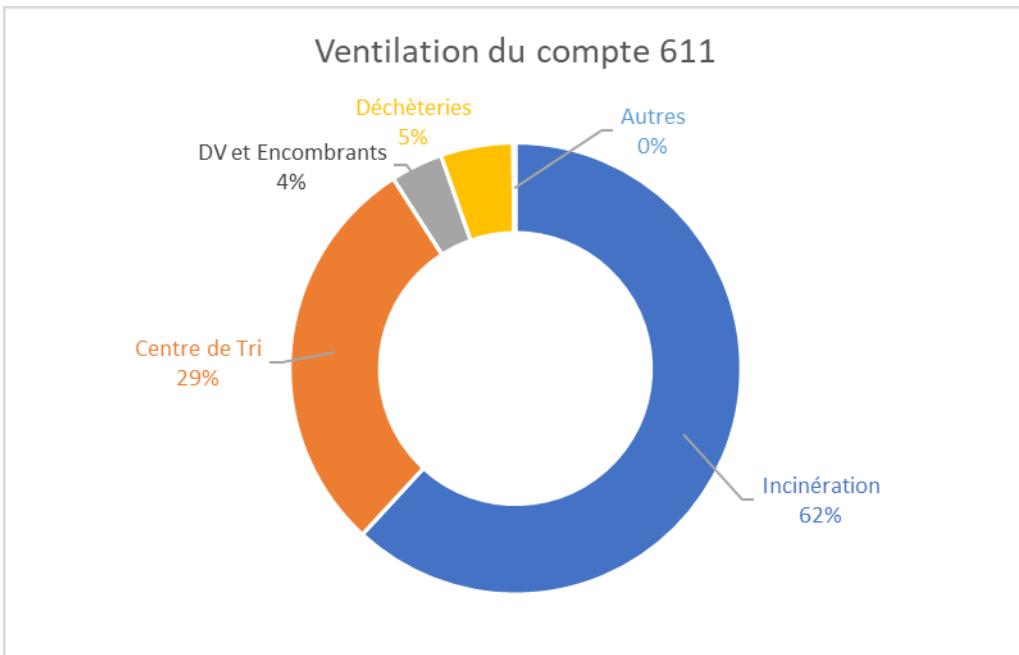
Les réalisations du chapitre s'élèvent à 14 099.8 k€, en baisse de -9 % vs 2023 : pas de surcoût de la solution transitoire sur le centre de tri comme en 2023, économies faites sur les taxes foncières suite à une demande du syndicat de réévaluation auprès des services fiscaux.

Il se ventile de la façon suivante :

Charges à caractère général	CA 2023	CA 2024	Evolution
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	14 898 660 €	13 497 111 €	-9%
62268 AUTRES HONORAIRES	201 548 €	234 677 €	16%
63512 TAXES FONCIERES	273 264 €	123 266 €	-55%
617 ETUDES ET RECHERCHE	- €	73 024 €	
62878 A D'AUTRES ORGANISMES	65 213 €	86 950 €	33%
Autres	84 686 €	84 738 €	0%
TOTAL	15 523 372 €	14 099 765 €	-9%

Le compte 611 « Contrats de prestations de service » se détaille par antenne de la façon suivante :

611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	CA 2023	CA 2024	Evolution
Incinération	8 566 432 €	8 349 971 €	-3%
Centre de Tri	4 394 972 €	3 918 534 €	-11%
DV et Encombrants	926 643 €	505 571 €	-45%
Déchèteries	964 281 €	700 520 €	-27%
Autres	46 333 €	22 514 €	-51%
TOTAL	14 898 660 €	13 497 111 €	-9%



L'**incinération** représente près de 62% du compte 611 pour 8 350 k€ (+4 points vs 2023), en baisse de -3% vs 2023. Cela correspond à l'application de l'ensemble contractuel du contrat de DSP avec Hélyséo/Suez Groupe.

On distingue les *Ordures Ménagères de la TGAP* (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) fixée à 14€/tonne en 2024 (+2€/tonne vs 2023).

	CA 2023	CA 2024	2024 vs 2023	
OM	6 882 327 €	6 846 046 €	-	36 281 € -0,5%
TGAP	1 684 105 €	1 503 925 €	-	180 180 € -10,7%
TOTAL Incinération	8 566 432 €	8 349 971 €	-	216 461 € -2,5%

La baisse provient principalement d'une baisse sur les tonnages des adhérents à la suite de l'extension des consignes de tri.

Les coûts de l'avenant n°2 concernant les tonnages tiers Valène étaient en forte augmentation du fait de révisions de prix très sensibles à des indices en forte inflation.

Le syndicat a aussi pu bénéficier d'un intérressement annuel complémentaire en hausse (+126 k€ vs 2023) qui vient diminuer le coût global de l'incinération pour un total de 1 560 k€.

	2023	2024	
Adhérents	4 090 470,81	3 514 885,36	-14,1%
Tiers - Valène	2 862 412,77	3 437 858,90	20,1%
SMIRTOM	1 362 451,20	1 410 690,49	3,5%
Avenant n°4	85 800,00	0,00	
Autres	165 297,20	-13 463,50	
TOTAL	8 315 334,78	8 363 434,75	
<i>dont intérressement annuel</i>	<i>1 434 000,00</i>	<i>1 559 656,00</i>	

Le **centre de tri** représente 29% du total du compte 611 pour 4 395 k€, en baisse de -11% vs 2023. On distingue le tri des emballages du traitement du verre.

La baisse s'explique par le changement de prestataire : SEPUR a pris le relai de GENERIS au 1^{er} juillet 2023, et la fin de la DSP qui avait fortement pesé sur 2023.

	CA 2023	CA 2024	2024 vs 2023	
TOTAL Centre de Tri	4 394 972 €	3 918 534 €	-	476 437 € -10,8%

Les coûts SEPUR se détaillent ainsi :

2024	
Frais Fixes	3 231 623,52
GER	150 562,26
Tri collecte sélective	383 933,95
Verre / Refus de Tri	98 539,26
Autres	53 875,39
TOTAL	3 918 534,37

La **déchèterie** de Triel-sur-Seine représente un coût total de 701 k€ soit 5% du total du compte, (-1 point vs 2023).

Il s'agit de la première année de fonctionnement avec une seule déchèterie pour le syndicat. Une partie des visites d'Azalys se sont reportées sur d'autres déchèteries du territoire de la CU GPS&O.

	CA 2023	CA 2024	2024 vs 2023	
AZALYS	751 318 €	-	751 318 €	-100,0%
CYRENE	212 963 €	700 520 €	487 557 €	228,9%
TOTAL Déchèteries	964 281 €	700 520 €	-263 761 €	-27,4%

Les **déchets verts et encombrants** représentent un coût total de 927 k€ soit 6% du total, en baisse de -9% vs 2023.

Le contrat GENERIS s'est terminé au 30 juin 2023, basculant l'ensemble de nos tonnages sur SEPUR avec d'importantes économies (coût unitaire 40% inférieur) :

	CA 2023	CA 2024	2024 vs 2023	
SEPUR (ex-SIDRU)	494 375 €	249 670 €	-	244 705 € -49,5%
GENERIS (ex-SIVATRU)	194 856 €	- €	-	194 856 € -100,0%
TOTAL Encombrants	689 231 €	249 670 €	-439 561 €	-63,8%

Ventilation du coût des Déchets Verts entre nos différents prestataires :

	CA 2023	CA 2024	2024 vs 2023	
SEPUR	60 785 €	99 727 €	38 942 €	64,1%
SARL VERT COMPOST	101 219 €	81 852 €	-19 367 €	-19,1%
SEV	58 877 €	74 322 €	15 445 €	26,2%
GENERIS	16 531 €	- €	-16 531 €	-100,0%
TOTAL Déchets Verts	237 412 €	255 901 €	18 489 €	7,8%

Comme pour les encombrants, arrêt du marché avec GENERIS au 30 juin 2023. Sur ces tonnages, le coût du marché GENERIS était plus faible que celui proposé par SEPUR (12% supérieur), mais au regard du volume de tonnages déchets verts concernés par rapport aux encombrants, la fin du contrat est favorable à Valoseine.

Les **impôts et taxes** représentent un coût total de 123.3 k€. Il s'agit principalement des taxes foncières, en forte baisse en 2024 (-150 k€) à la suite du travail effectué qui a permis d'importantes économies.

Les **honoraires** sont en hausse de (+33 k€) pour un total de 235 k€. Il s'agit des frais d'AMO d'IL Ingénierie (17 k€) en diminution (-10 k€) du fait de l'internalisation d'une partie des missions, Naldeo pour l'accompagnement dans la rédaction des différents rapports techniques et le suivi de la DSP (55

k€), en forte baisse (-92 k€) du fait de l'internalisation d'une partie des missions, Trident (5 k€), d'une assistance juridique (12 k€) et du partage des économies fiscales avec le cabinet Leyton (145 k€).

Les **charges Unilys** sont en hausse (+22 k€) pour atteindre 87 k€, la quote-part affectée à Valoseine a été augmentée en préparation du départ du SIARSGL et afin de cranter les efforts fournis par les équipes centrales pour l'internalisation des missions.

Les études et recherches sont un nouveau poste de dépenses pour (73 k€),

Les charges **autres** pour 85 k€ sont stables. Elles regroupent principalement : des frais de formation (10 k€), véhicule de location (15 k€), prestation « suivez le guide » (28 k€), réception pour les vœux (11 k€), petites enveloppes d'achats de fournitures, carburants, téléphonie, etc.

- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 2% du total des charges de fonctionnement, ratio stable par rapport à 2023.

Charges de personnel	CA 2023	CA 2024	Evolution
Services ressources mutualisés	243 825 €	266 424 €	9%
Personnel Permanent	331 888 €	338 543 €	2%
TOTAL	575 713 €	604 966 €	5%
Recettes Unilys - personnel Valoseine mutualisé	57 813 €	72 734 €	26%
TOTAL net des refacturations	517 900 €	532 233 €	3%

Le Personnel Permanent représente 56% du total pour 338 k€ pour 6 ETP, stable par rapport à 2023 : la Directrice des Services Techniques Unilys, deux ingénieurs, un agent financier, un agent administratif et un technicien déchet.

Le poste de technicien a été vacant une grande partie de l'année 2024.

Le syndicat prend à sa charge 37% du total de la masse salariale des services ressources Unilys (+4 points vs 2023), soit 266 k€. Il s'agit des frais de personnel de la Direction générale, des ressources humaines, du service finances, marchés publics et juridiques, du secrétariat général et de la communication.

- **Chapitre 065 – autres charges**

Il s'agit principalement des subventions aux éco-organismes CITEO et des recettes des filières de matériaux reversées aux adhérents pour un total de 2 715 k€, en hausse de (+49 k€ vs 2023).

Les indemnités des élus représentent un coût de 58.8 k€. Des licences informatiques complètent le chapitre pour 2.8 k€.

- **Chapitre 066 – charges financières**

Il s'agit des intérêts des emprunts pour 392 k€.

Charges financières	CA 2023	CA 2024	Evolution
Intérêts d'emprunt	470 918 €	391 922 €	-17%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	89 400 €		
CAISSE EPARGNE PREVOYANCE IDF	77 488 €		
NATIXIS	133 418 €		
SOCIETE GENERALE	91 616 €		
TOTAL	391 922 €		

- **Chapitre 067 – charges exceptionnelles**

Il s'agit de régularisations pour produits constatés pour 11 k€.

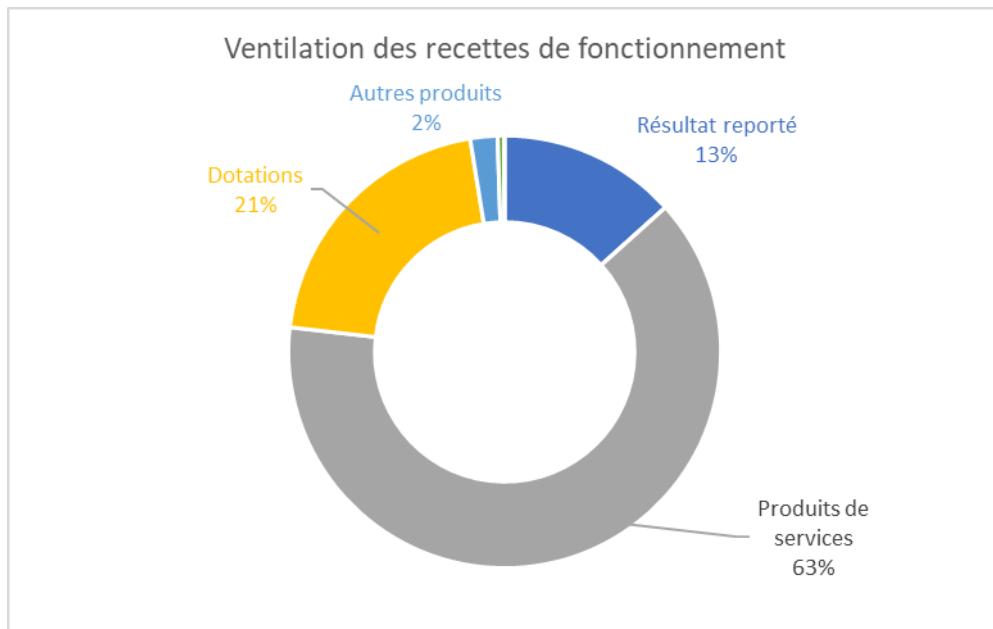
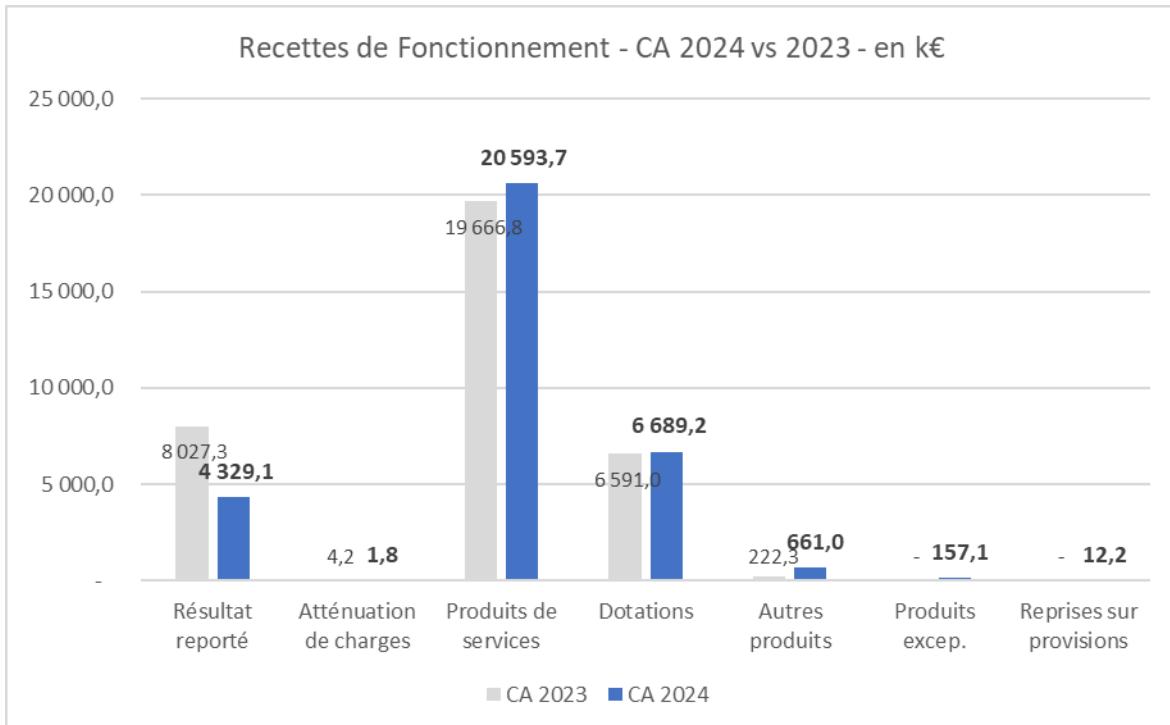
- **Amortissements**

Les immobilisations sont amorties pour 297 k€.

Il s'agit des charges à étaler des emprunts Caisse d'Epargne, Natixis et CDC pour un total de 5 025 k€. Ces écritures trouvent leur miroir en recettes en section d'investissement.

2) Recettes de Fonctionnement

Les Recettes de Fonctionnement sont en baisse de (-6.0 %) vs 2023, principalement sur les excédents passés qui ont été en partie mobilisés pour les premiers financements du nouveau centre de tri.



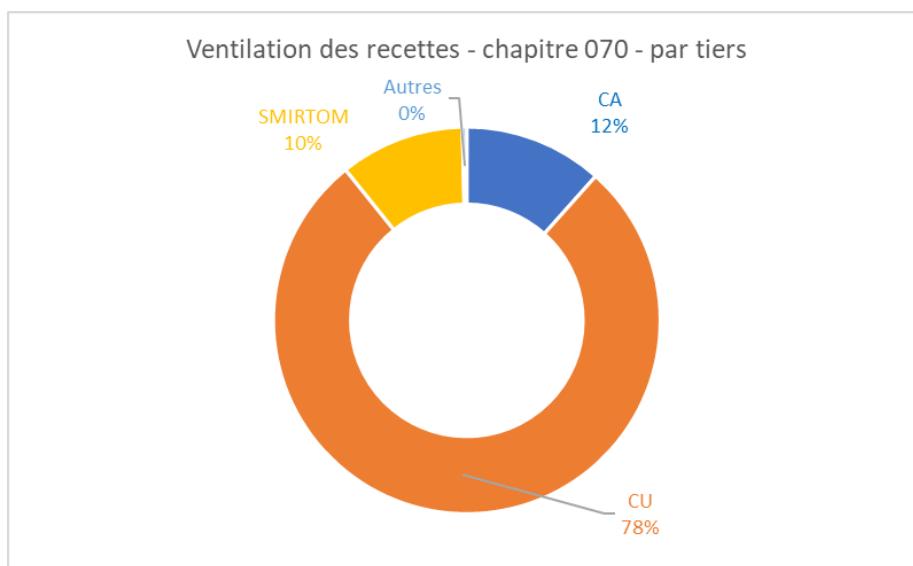
• Chapitre 070 – Produits des Services

Les produits des services ont été réalisés à hauteur de 95.5 % du Budget (+3.5 points vs 2023), ils se ventilent par activité de la façon suivante :

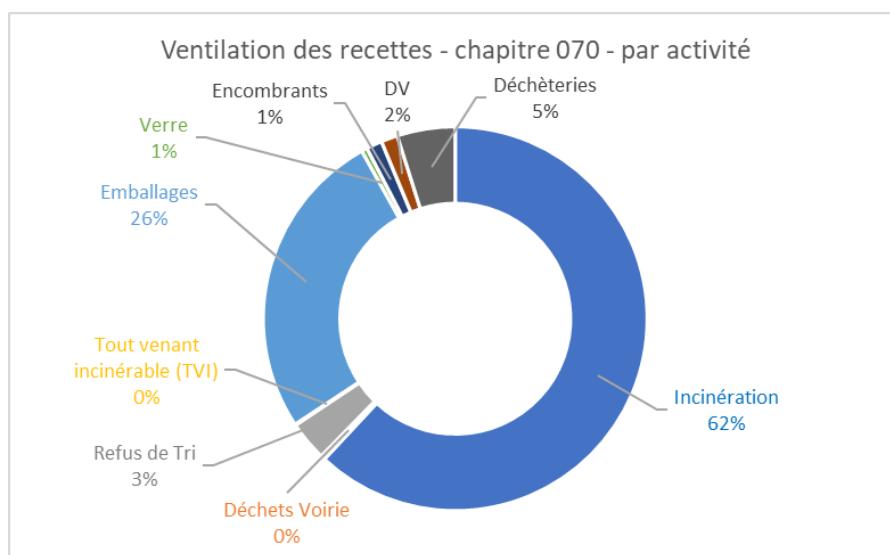
	CA	CU	Cyclamed	SMIRTOM	TOTAL
Incinération	1 395 857 €	9 086 642 €	69 269 €	1 305 552 €	11 857 320 €
Déchets Voirie	15 628 €	54 137 €			69 765 €
Refus de Tri	53 087 €	517 922 €		66 476 €	637 485 €
Tout venant incinérable (TVI)		16 270 €			16 270 €
Emballages	546 511 €	3 857 105 €		608 355 €	5 011 971 €
Verre	10 966 €	65 426 €		15 852 €	92 244 €
Encombrants	127 082 €	127 082 €			254 165 €
DV	72 761 €	193 420 €			266 181 €
Déchèteries		935 652 €			935 652 €
TOTAL	2 221 892 €	14 853 656 €	69 269 €	1 996 235 €	19 141 052 €
Eco-organismes					1 128 185 €
Mâchefers					251 685 €
Recettes Unilys					72 734 €
TOTAL					20 593 656 €

Les recettes Unilys portent le remboursement de la masse salariale de la Directrice des Services Techniques et d'un agent administratif au secrétariat des assemblées.

Il s'agit principalement de refacturations aux membres, la CU GPS&O (78%) et la CASGBS (12%) et au SMIRTOM (non-adhérent, mais partenaire via une convention d'apports) (10 %) :



Les recettes de l'incinération pèsent pour 62% dans le total des recettes perçues (+1 point vs 2023) suivies des recettes du centre de tri pour 26% (+2 points) :



- **Chapitre 074 – Dotations**

Il s'agit des participations de la Communauté Urbaine GPS&O et de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de la Seine pour le compte des communes de l'ex-SIDRU afin de financer en partie le remboursement des ex-emprunts toxiques et les charges générales. Cette participation est établie à 19,22 € par habitant (-0,24 € vs 2023) pour un total de 4 375 k€.

S'ajoutent les subventions des éco-organismes pour 2 314 k€ (CITEO, éco-mobilier et D3E).

- **Chapitre 075 – Autres**

Il s'agit du dégrèvement rétroactif sur nos taxes foncières (417 k€), de la redevance de contrôle de la DSP Suez (72 k€), de loyers et redevances d'occupation perçus sur nos différents terrains pour un total de 165 k€.

Tersen-Picheta	Terrain Achères	77 701,30 €
Delcusy	Terrain Achères	2 874,09 €
GPSeO	Terrain Achères	16 231,33 €
Modul'O	Redevance occupation	21 072,60 €
Orange	Antenne	19 272,30 €
SFR	Antenne	16 215,04 €
Free	Antenne	11 313,17 €
Total		164 679,83 €

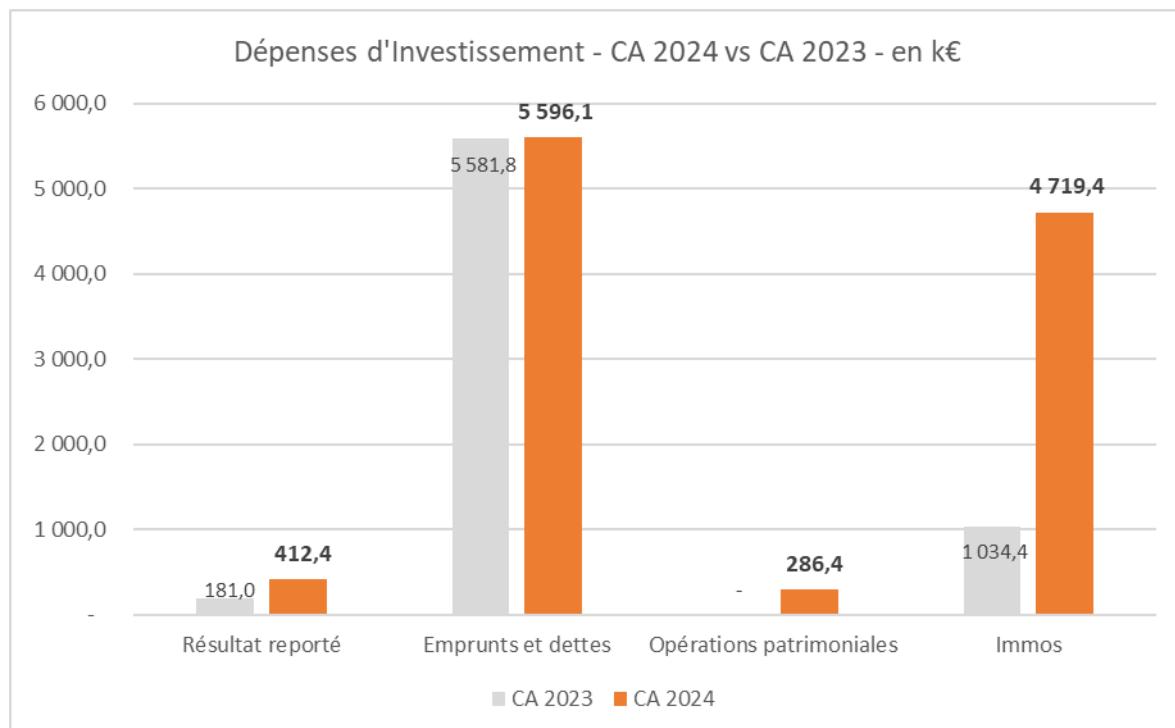
- **Chapitre 077 – Produits exceptionnels**

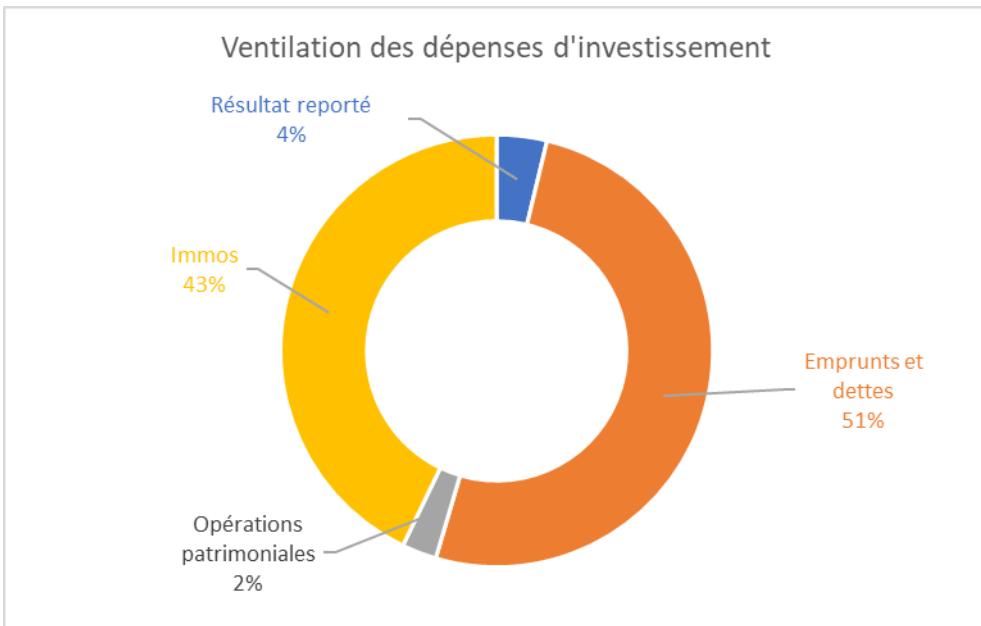
Il s'agit des mandats annulés sur exercices antérieurs pour (157 k€).

III. Section d'Investissement

1) Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissements représentent un total de 11 014 k€ pour un taux de réalisation de 22,3 %. Afin de pouvoir finaliser les consultations bancaires, il a fallu inscrire l'ensemble des crédits du centre de tri en dépenses et recettes dès l'année 2024.





- Emprunts**

Il s'agit de rembourser 4 emprunts pour un total de 5 596 k€ :

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 000 000 €
CAISSE EPARGNE PREVOYANCE IDF	885 730 €
NATIXIS	2 139 535 €
SOCIETE GENERALE	570 884 €
TOTAL	5 596 150 €

- Opérations patrimoniales**

Les opérations patrimoniales sont des écritures d'ordre qui permettent de comptabiliser les frais d'étude suivis de réalisation. L'écriture s'équilibre en recette avec un montant équivalent.

Elles sont de 286 k€ en 2024 pour le nouveau centre de tri.

- Immobilisations**

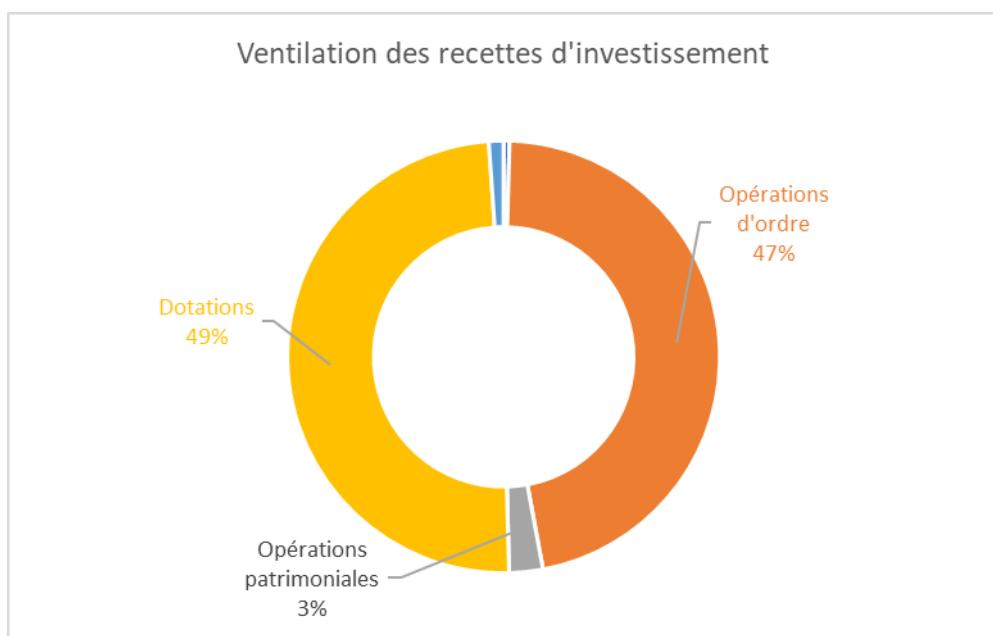
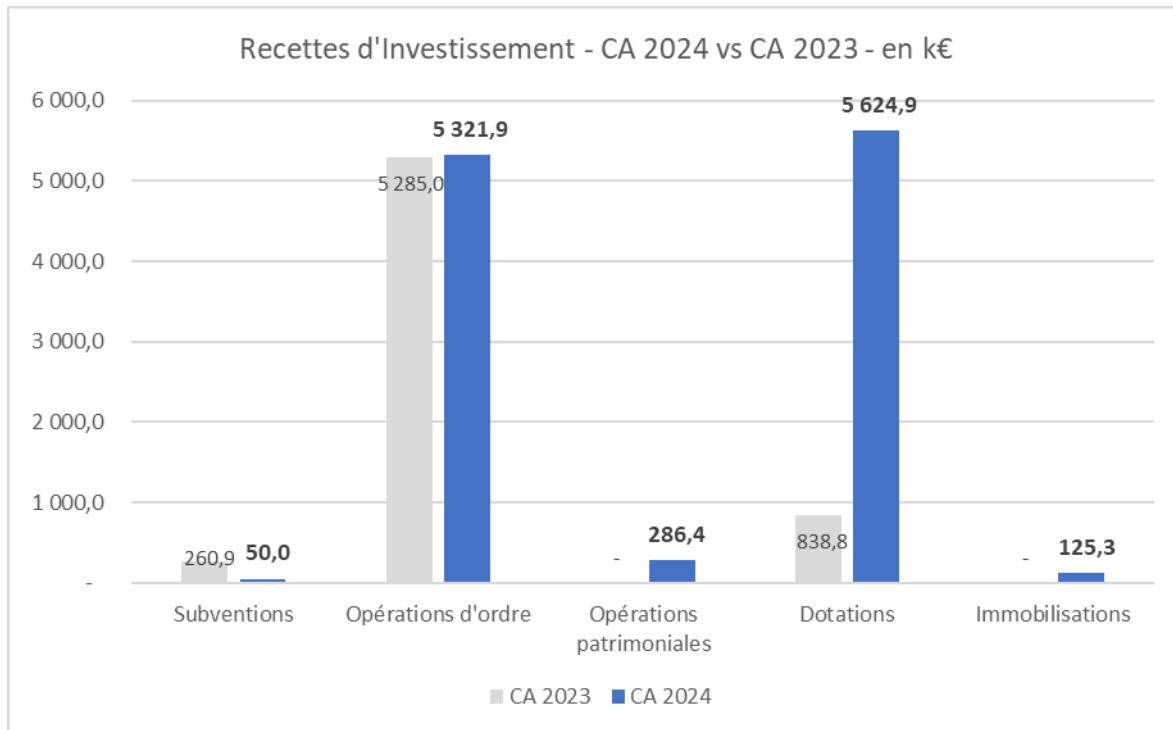
Les opérations d'investissement se détaillent ainsi pour un total de 4 719 k€ :

- Immobilisations incorporelles (214 k€) :
 - o Site internet (13 k€) ;
 - o Parcours de visite Azalys (73 k€) ;
 - o Etudes nouveau centre de tri (128 k€) : détection réseaux, diagnostics amiante, etc.
- Immobilisations corporelles (438 k€) :
 - o Parcours de visite Azalys (144 k€) ;
 - o Compensation financière avenant Hélyséo (86 k€) ;
 - o Avenant SEPUR, mise en conformité du site Cyrène (206 k€) ;
 - o Petits achats mobilier et informatique (3 k€).
- Immobilisations en cours (4 067 k€) :
 - o Nouveau centre de tri (3 942 k€) ;
 - o Déchèterie (118 k€) ;
 - o Petit matériel (7 k€).

Au total, 4 070 k€ ont été dépensés pour le nouveau centre de tri, autofinancés par le syndicat, expliquant ainsi la baisse de (-3 698 k€) de l'excédent de fonctionnement entre 2023 et 2024.

2) Recettes d'Investissement

La section est principalement financée par des opérations d'ordre.



- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 297 k€.

S'ajoutent le transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement le remboursement du capital des emprunts Caisse d'Epargne, Natixis et CDC pour 5 025 k€.

- **Dotations**

Des excédents passés sont repris pour 5 539 k€, et du FCTVA est perçu pour 86 k€.

- **Subventions**

Le syndicat a perçu des subventions pour 50 k€ de CITEO pour la solution transitoire.

Il est proposé le compte administratif suivant :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	10 602 025,82 €	
Déficit n-1	B	412 393,77 €	
Recettes	C	11 408 590,81 €	
Résultat net	D=C-A-B	394 171,22 €	
RAR - Dépenses	E	23 140 499,09 €	R001
RAR - Recettes	F	21 933 000,00 €	
Résultat net			
<i>après prise en compte des RAR</i>	<i>G=D+F-E</i>	<i>- 813 327,87 €</i>	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	23 205 693,86 €	
Recettes	I	28 114 908,24 €	
Excédent n-1	J	4 329 065,54 €	
Excédent	K=I+J-H	9 238 279,92 €	

Affectation des excédents de fct en invst	G	- 813 327,87 €	R1068
Excédent fct après affectation	=K-G	8 424 952,05 €	R002

Le Président précise, comme l'a évoqué Monsieur PIERRET, que le rapport qui a été présenté et envoyé aux élus, était très complet. Il ajoute que le niveau de report est le préfinancement dépenses et recettes du futur centre de tri, notamment les emprunts en recettes inscrits fin 2024 et le préfinancement côté dépenses de l'investissement, également côté dépenses en 2024, avec, en conséquence, les reports.

Puis il laisse la présidence à Monsieur PIERRET pour que soit procédé aux votes et sort de la salle.

Monsieur PIERRET rappelle les chiffres et propose aux élus de voter le compte administratif 2024.

Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, le compte administratif 2024.

Le Président revient dans la salle et remercie les élus pour leur confiance. Il remercie également Monsieur PIERRET, au nom du syndicat et de ses membres, pour ce suivi régulier du budget et des finances du syndicat qui, au vu des volumes et des enjeux à gérer, demande une maîtrise et une vigilance importantes; il le remercie pour le travail qu'il mène depuis longtemps et qui est précieux, principalement pour le Bureau et pour lui-même en sa qualité de Président.

Il remercie également l'ensemble des services puisque tout cela est la résultante de l'activité du syndicat.

AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur PIERRET présente le rapport qui est le suivant :

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	10 602 025,82 €	R001
Déficit n-1	B	412 393,77 €	
Recettes	C	11 408 590,81 €	
Excédent	D=C-A-B	394 171,22 €	
RAR - Dépenses	E	23 140 499,09 €	
RAR - Recettes	F	21 933 000,00 €	
Déficit <i>après prise en compte des RAR</i>	G=D+F-E	-813 327,87 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	H	23 205 693,86 €	
Recettes	I	23 114 908,24 €	
Excédent n-1	J	4 329 065,54 €	
Excédent	K=I+J-H	9 238 279,92 €	
Affectation des excédents de fct en invst	G	-813 327,87 €	R1068
Excédent fct après affectation	=K-G	8 424 952,05 €	R002

Il est proposé au comité de reprendre les résultats comme suit :

- Report du résultat la section d'investissement à l'article 001 excédent d'investissement reporté : 394 171.22 €
- Report de la section de fonctionnement de 9 238 279.92 € comme suit :
 - En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 813 327.87 € ;
 - En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 8 424 952.05 €.

Sans remarques, le comité vote, à l'unanimité, le compte l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Monsieur PIERRET présente le rapport qui est le suivant :

Le syndicat VALOSEINE a adopté, lors du comité du 11 décembre 2024, son Budget Primitif pour l'année 2025. La clôture comptable n'étant pas terminée, ce Budget a été voté sans reprise des résultats passés.

Le périmètre du transfert de la compétence traitement de la CU GPS&O et de la CCPIF à VALOSEINE était encore méconnu, le BP avait été voté avec des hypothèses d'un fonctionnement identique à 2024.

Les principaux objets du Budget Supplémentaire sont :

- D'acter la reprise des résultats de l'année antérieure ;
- D'intégrer les tonnages de la CU GPS&O et de la CCPIF à la suite du transfert de la compétence traitement à partir du 1^{er} juillet 2025 et de la prise en charge par VALOSEINE du quai de transfert et enfin du transfert de la déchèterie Cyrène à la CU GPS&O ;
- D'inscrire les crédits pour l'emprunt de la Banque Populaire, l'établissement demandant l'inscription des crédits sur l'année 2025 (et non reportés de 2024) afin de pouvoir honorer son offre ;
- Et d'ajuster à la marge de nouveaux besoins.

I. Section de fonctionnement

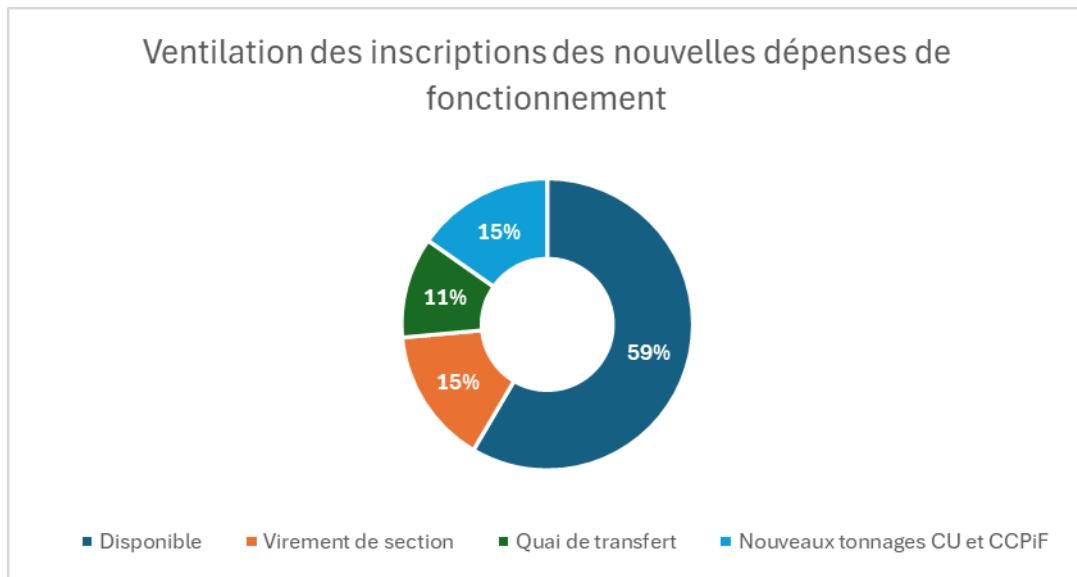
Les principales opérations sur la section de fonctionnement sont :

- La reprise des excédents passés pour (+8.4 M€) ;
- L'intégration des dépenses et recettes du quai de transfert Valène (+1.3 M€) ;
- L'intégration de l'impact budgétaire des nouveaux tonnages de la CU GPS&O et de la CCPiF ;
- Inscription de crédits disponibles pour permettre l'équilibre des sections après le virement de section pour (+ 7.0 M€), cela permet à l'établissement de se constituer un fonds de roulement et de pouvoir autofinancer une partie des projets en investissement futurs (renouvellement du contrat AZALYS et construction du futur centre de tri) ;
- Inscription d'un virement à la section d'investissement pour (+1.8 M€).

1) Dépenses de Fonctionnement

Le montant des nouvelles dépenses à inscrire s'élève à **11 925 k€**.

L'inscription de crédits disponibles pèse pour 59% du total des nouvelles dépenses de la section. Le virement de section, qui matérialise l'autofinancement des projets d'investissement du syndicat, pèse pour 15% du total.



Le détail des dépenses nouvelles à inscrire par nature comptable / antenne et service est le suivant :

Antenne et Nature	Libellé Nature	BS 2025
D.VERT 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	110 900,00
ENC 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	466 694,00
DISPO 6188	AUTRES FRAIS DIVERS	6 972 525,05
	sous total	7 550 119,05
CYCLAMED 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	4 058,00
ENC 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	27 497,00
OM 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	35 249,00
REFUS TRI 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-49 684,00
TGAP 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	50 250,00
	sous total USINE INCINERATION AZALYS	67 370,00
OM 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 313 700,00
TGAP 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	217 500,00
	sous total USINE INCINERATION SIDOMPE	1 531 200,00
OM 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 023 193,00
EMBALLAGES 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	265 359,00
VERRE 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	45 414,00
	sous total QUAI DE TRANSFERT	1 333 966,00
EMBALLAGES 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	121 537,00
VERRE 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 262,00
	sous total CENTRE DE TRI	123 799,00
DECHETERRI 611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	-481 080,00
	sous total Déchèterie	-481 080,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 125 374,05
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 800 000,00
	Total Dépenses de Fonctionnement	11 925 374,05

• **Chapitre 011 : charges à caractère général**

Les ajustements du BS se sont concentrés sur le transfert de compétence : les tonnages CA SGBS, SMIRTOM du Vexin et CU GPS&O et CCPiF avant transfert et les coûts associés sont maintenus à périmètre constant.

- **Sur les OM : hausse des tonnages de +30 000 tonnes ventilés ainsi :**

- Nouveaux tonnages adhérents CU + CCPiF traités à Azalys : +14 350 ;
- Nouveaux tonnages adhérents CU + CCPiF traités au SIDOMPE : +14 500 ;
- Fin des tonnages tiers CU sur le 2^e semestre traités à Azalys : -11 000 ;
- Ajustement des refus de tri : + 1 150 en tonnages adhérents / - 1 150 en tonnages tiers.

Nouveaux tonnages adhérents Azalys	14 350
Nouveaux tonnages SIDOMPE	14 500
Refus de tri adhérents	1 150
sous total nouveaux tonnages OM adhérents	30 000
Ajustement des tonnages tiers	-11 000
Refus de tri tiers	-1 150
Total nouveaux tonnages BS	17 850

La cible des inscriptions budgétaires est de ne pas dépasser les 90 000 tonnes de tonnages adhérents sur Azalys afin de respecter la DSP en cours.

	BP	BS
CASGBS	13 500	13 500
CUGPSeO	52 500	66 850
Cyclamed	700	700
SEPUR Encombrants + TVI	5 000	5 000
Refus de Tri	2 800	3 950
TOTAL tonnages Azalys	74 500	90 000

La convention avec le SIDOMPE arrête un coût HT à la tonne de 81.00 € pour 2025, le coût total est estimé à +1 531 k€.

Le coût total estimé pour les nouveaux tonnages sur Azalys est de +67 k€, le surcoût des nouveaux tonnages adhérents est compensé par l'économie faite sur les tonnages tiers (-11 000 tonnes en OM et -1 150 en refus de tri).

- **Sur le Tri :** hausse des tonnages de + 2 234 tonnes ventilés ainsi :
 - o Emballages : nouveaux tonnages adhérents +4 447 tonnes répartis entre la CU et la CCPiF ;
 - o Emballages : ajustement des tonnages tiers - 4 097 tonnes
 - o Refus de Tri : nouveaux tonnages adhérents +1 150 / ajustement des tonnages tiers -1 150 ;
 - o Verre : nouveaux tonnages adhérents + 1 884 tonnes.

	BP	BS
Emballages	21 900	22 250
Refus de Tri	5 750	5 750
Verre	8 500	10 384
Carton	245	245
TOTAL tonnages Tri	36 395	38 629

Les coûts de traitement du tri restent inchangés par rapport au BP. Le coût total des nouveaux tonnages est estimé à +124 k€.

- **Sur la déchèterie :** transfert à la CU GPS&O au 1^{er} juillet. Ajustement des visites sur un seul semestre (vs une année entière inscrite au BP) :
 - o Estimation de 24 000 visites entre le 1^{er} janvier et le 30 juin.

L'économie est estimée à -481 k€.

- **Sur les déchets verts et encombrants :** hausse des tonnages de +6 100 tonnes ventilés ainsi :
 - o Déchets verts : nouveaux tonnages adhérents +3 250 tonnes ;
 - o Encombrants : nouveaux tonnages adhérents +2 850 tonnes.

VALOSEINE reprendra pour les déchets verts le marché en cours (Dupille 78) au coût de 32.34 € HT/T, et pour les encombrants de la CCPiF le marché EMTA au coût de 131.44 € HT/T pour un total estimé à +578 k€.

- **Sur le quai de transfert :** inscription lors du BS d'un nouveau poste de dépense afin de prendre en compte la gestion du quai de transfert qui bascule chez VALOSEINE.
 - o Estimation de 35 963 tonnes réparties entre les OM / Emballages et Verre ;

	Entrant	Sortant
OM	30 156	30 286
Emballages	3 923	3 793
Verre	1 884	1 884
TOTAL tonnages Quai	35 963	35 963

- o Coûts fixes estimés à 405 k€ ;
- o Coût de transport estimé à 13.16 € HT/ T pour les OM et 31.22 € HT / T pour les Emballages ;
- o Coût de transfert estimé à 6.37 € HT / T pour les OM, 22.19 € HT / T pour les Emballages et 11.10 € HT / T pour le Verre ;
- o Coût de caractérisation estimé à 9 k€.

Soit un coût total estimé à +1 334 k€.

Des crédits disponibles pour 6 973 k€ viennent compléter le chapitre. Ils sont isolés sur une antenne DISPO et une nature spécifique.

- **Opérations d'ordre**

Inscription d'un virement à la section d'investissement pour 1 800 k€.

2) Recettes de Fonctionnement

Comme pour les dépenses, les ajustements des recettes au BS se sont concentrés sur les écritures d'ordre, de reprise des résultats et les impacts du transfert de la compétence traitement.

Antenne et Nature	Libellé Nature	BS 2025
002	REPRISE RESULTAT	8 424 952,05
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	10 000,00
D.VERT 706888	Autres	110 886,00
ENC 706888	Autres	609 741,00
	sous total	720 627,00
OM 706888	Autres	-549 007,00
TGAP 706888	Autres	50 250,00
TVI 706888	Autres	684 805,00
	sous total USINE INCINERATION AZALYS	186 048,00
EMBALLAGES 706888	Autres	145 772,00
VERRE 706888	Autres	5 041,00
	sous total CENTRE DE TRI	150 813,00
OM 706888	Autres	1 417 375,00
TGAP 706888	Autres	217 500,00
	sous total USINE INCINERATION SIDOMPE	1 634 875,00
DECCHETTERI 706888	Autres	-573 355,00
	sous total Déchèterie	-573 355,00
OM 706888	Autres	1 047 240,00
EMBALLAGES 706888	Autres	277 263,00
VERRE 706888	Autres	46 911,00
	sous total QUAI DE TRANSFERT	1 371 414,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	3 490 422,00
	Total Recettes de Fonctionnement	11 925 374,05

- **Chapitre 70 : Produits des services**

Les principales modifications sur les recettes concernent :

- *Les nouveaux tonnages à la suite du transfert de compétences ;*
- *La révision à la baisse de (-2 € HT/T) sur nos tarifs OM effective au 1^{er} juillet 2025.*

VALOSEINE a fait des efforts sur les tarifs OM des adhérents afin de neutraliser l'impact du transfert pour la CU GPS&O et la CCPIF.

L'impact total du transfert de compétence est estimé à +338 k€ de recettes pour le syndicat, dont (+104 k€) proviennent des seules recettes attendues du SIDOMPE.

Coût du transfert (hors quai)	1 818 883,00
Recettes attendues (hors quai)	2 119 008,00
Résultat net hors quai	300 125,00
Coût du quai	1 333 966,00
Recettes du quai	1 371 414,00
Résultat net du quai	37 448,00
<i>Résultat net total</i>	<i>337 573,00</i>

Pour les OM :

- Vote d'un nouveau tarif à 87.50 € HT /T pour l'ensemble des tonnages adhérents ;
- Estimation d'une recette supplémentaire de +186 k€ principalement sur la hausse des refus de tri adhérents.

Pour le Centre de Tri :

- Les tarifs votés au BP restent inchangés ;
- Estimation d'une recette supplémentaire de +151 k€.

Pour la déchèterie :

- Transfert au 1^{er} juillet qui implique la perte d'une recette estimée à (-573 k€) par rapport à une année pleine de fonctionnement qui avait été inscrite au moment du BP.

Pour les déchets verts et encombrants :

- Nouveaux tonnages des déchets verts au tarif de 32.34 € HT / T uniquement pour déchets végétaux transitant par la quai de transfert Valène et traité par Dupille 78 (vs 43.69 € HT /T pour les autres tonnages des adhérents voté au BP et traités par SEPUR) ;
- Nouveaux tonnages des encombrants au tarif des adhérents Valoseine voté au BP de 124.51 € HT /T. Ce tarif est inférieur aux coûts estimés du marché transféré par la CU GPS&O, mais permet de garder une cohérence pour le syndicat ;
- Nouveaux tonnages des encombrants de la CCPiF proposé au tarif de 131.44 € HT / T afin de garder un équilibre avec la reprise du marché EMTA ;
- Estimation d'une recette supplémentaire de +721 k€.

Pour le quai de transfert :

- Les tonnages qui seront traités au quai de transfert de Guerville seront facturés selon un tarif par flux concerné, c'est-à-dire :
 - o 31.57 € HT/T pour les OM ;
 - o 64.25 € HT/T pour les Emballages ;
 - o 22.63 € HT/T pour le Verre.

Cela donne lieu à une recette estimée à +1 371 k€, soit un Net de +37 k€ pour Valoseine qui permet de couvrir la quote-part des charges générales qui ne sera plus supportée par la déchèterie.

- **Opérations d'ordre**

VALOSEINE reprend les excédents n-1 pour 8 425 k€.

Un nouveau chapitre est ouvert (042) afin de pouvoir inscrire l'amortissement de la subvention CITEO perçue pour les travaux sur la solution transitoire du centre de tri. Une écriture miroir sera inscrite en dépenses en investissement pour (10 k€).

II. Section d'investissement

La section d'investissement enregistre des excédents passés pour un total de 394 k€ auxquels s'ajoutent en recettes 813 k€ prélevés sur l'excédent de fonctionnement ainsi que les reports 2024.

VALOSEINE doit inscrire pour 12.6 M€ l'emprunt de la Banque Populaire afin de permettre à cet établissement de pouvoir honorer son offre.

Le total à inscrire pour le BS 2025 est de 38 247 k€ en intégrant les reports.

			Reports 2024	BS 2025
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		10 000,00	
041	AVANCES		705 000,00	
SIDRU 21828	AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT		40 000,00	
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	74 444,94		
C.SELEC 2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	60 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 444,94	40 000,00	
CDT 2313	CONSTRUCTIONS	23 006 054,15	14 401 000,00	
	sous total CENTRE DE TRI	23 006 054,15	14 401 000,00	
DECHEFTERI 2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES		-50 000,00	
	sous total Déchèterie	0,00	-50 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23 006 054,15	14 351 000,00	
	Total Dépenses d'investissement	23 140 499,09	15 106 000,00	
	TOTAL Reports + BS			38 246 499,09

En dépenses, les ajustements proposés sont les suivants :

- Inscriptions d'écritures d'ordre : amortissement de la subvention CITEO perçue pour la solution transitoire du centre de tri (10 k€) / inscription des avances versées dans le cadre du MPGP du nouveau centre de tri (705 k€) ;
- Achat de 2 véhicules électriques (+40 k€) pour les besoins du service (et cession du véhicule thermique actuel dont les coûts d'entretien deviennent trop importants) ;
- Inscription des dépenses associées à l'emprunt de la Banque Populaire (+12 601 k€) ;
- Inscription de crédits pour les travaux supplémentaires du nouveau centre de tri (1 800 k€, soit 5% du coût du projet) ;
- Suppression des crédits inscrits au BP pour la déchèterie (-50 k€) ;
- Inscription des reports pour (+23 140 k€), principalement les travaux du nouveau centre de tri.

En recettes, les crédits supplémentaires inscrits sont les suivants :

			Reports 2024	BS 2025
001	Excédent passé		394 171,22	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 800 000,00	
041	AVANCES		705 000,00	
1068	Affectation des résultats		813 327,87	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES		813 327,87	
1641	EMPRUNTS EN EUROS		0,00	
CT 1641	EMPRUNTS EN EUROS	6 589 000,00		
LT 1641	EMPRUNTS EN EUROS	15 344 000,00	12 601 000,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	21 933 000,00	12 601 000,00	
	Total Recettes d'investissement	21 933 000,00	16 313 499,09	
	TOTAL Reports + BS			38 246 499,09

- Excédents passés (+394 k€), affectation des excédents de fonctionnement de l'année antérieure (+813 k€), et virement de section (+1 800 k€) ;
- Inscription des avances, écriture miroir de la dépense inscrite en investissement (+705 k€) ;
- Inscription de l'emprunt de la Banque Populaire (12 601 k€) ;
- (+21 933 k€) de reports, il s'agit des emprunts souscrits en décembre 2024 pour le financement du centre de tri qui n'ont pas encore été mobilisés à ce jour.

Le budget supplémentaire 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	11 925 374.05 €
Section d'investissement	38 246 499.09 €
Budget Global	50 171 873.14 €

Monsieur PIERRET apporte une précision sur le coût des dépenses pour le quai de transfert et pour les coûts de structure. Il explique que, lorsque le budget est établi chaque année, cela génère des coûts de structure du syndicat qui sont répartis au prorata des fonctions. Il précise que le plus gros pourcentage concerne la fonction d'incinération, suivi par le centre de tri puis par les déchets verts. Il ajoute que, comme la déchèterie ne concerne plus VALOSEINE, les coûts sont transférés sur le quai de transfert VALENE.

Monsieur LE BEULZE précise que cela reste neutre pour VALOSEINE.

Le Président remercie Monsieur PIERRET pour ses explications. Il fait remarquer que le sujet des impacts 2025, qui sont conséquents, avait été retracé dans les études d'impact présentées et annexées lors de la dernière délibération sur le transfert de compétence et dans laquelle ces éléments en dépenses et en recettes avaient été tracés. Il souligne que les éléments présentés ce soir par Monsieur PIERRET commencent à configurer le budget 2026 pour lequel le syndicat sera en année pleine, à la fois en termes de tonnages, d'éléments financiers, et en matière d'exploitation.

Monsieur CHAMPAGNE souhaite avoir un éclaircissement au sujet du coût à la tonne pour le refus de tri, et demande s'il s'agit du camion arrivant chez CYRENE qui est déclassé et qui repart à AZALYS.

Monsieur LE BEULZE le confirme et précise qu'il s'agit de « déclassé » et de refus de tri.

Par ailleurs, il précise que les tarifs du SIDOMPE fonctionnent du 1er avril au 30 mars et qu'il y a un petit décalage dans le temps, car il est indiqué dans la convention qui va suivre que c'est le tarif appliqué depuis le 1er janvier. Il indique que le tarif a été reconduit au même niveau que précédemment, mais que l'impact 2026 sera un peu plus faible que ce que craint Monsieur PIERRET car il n'impactera que 9 mois de l'année au cas où il évolue. Il ajoute que l'objectif est de minorer à nouveau l'impact.

Le Président ajoute que les tarifs sont garantis un trimestre de plus, en 2026.

Monsieur PIERRET fait remarquer que l'impact est donc minime pour le syndicat et que cela ne pose aucun problème. Il précise que, lorsque la nouvelle DSP sera en place, cela va encore booster la réduction des coûts et permettre de faire, à terme, une meilleure proposition pour la CU. Il ajoute que ce sera aux élus du syndicat en place de discuter pied à pied, et d'obtenir une meilleure proposition au niveau de la DSP.

Sans autres remarques, le comité vote, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2025.

NOUVEAUX TARIFS 2025 POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS AU 1ER JUILLET 2025

Monsieur PIERRET présente le rapport qui est le suivant :

A la suite du transfert de la compétence traitement de la CU GPS&O et de la CCPIF à VALOSEINE, il convient d'ajuster les tarifs votés lors du BP 2025.

Il s'agit des tarifs suivants :

- Tarif Adhérent des OM : 87.50 € HT/T soit une baisse de (-2 € HT/T) ;
- Tarif Déchets Verts traités par le marché Dupille 78 : 32.34 € HT/T
- Tarif des Encombrants traités par le marché EMTA : 131.44 HT/T
- Tarif des tonnages traités au quai de transfert :
 - o 31.57 € HT/T pour les OM ;
 - o 64.25 € HT/T pour les Emballages ;
 - o 22.63 € HT/T pour le Verre.
- Suppression du tarif de visite pour à la déchèterie Cyrène et du tarif CU GPS&O Quai de Guerville pour les OM.

Le Président fait observer que les tarifs sont la conséquence directe de ce qui vient d'être évoqué précédemment.

Concernant le premier tarif, **Monsieur PIERRET** rappelle que les adhérents seront la CU, la CA et la CCPIF. Par ailleurs, précise que, jusqu'à présent, le SMIRTOM bénéficiait du même tarif que les adhérents, suite à une volonté de faciliter l'entrée de ce syndicat à VALOSEINE. Il indique qu'actuellement, le tarif du SMIRTOM de 89,50 € n'a pas été réduit, contrairement à celui des adhérents. Il fait remarquer, et il tient à informer les élus de sa réflexion, que la question de cette différence de tarifs pourrait se poser et servir de levier lors de discussions avec ce syndicat pour lui proposer d'adhérer à VALOSEINE, même si une telle éventualité engendrera de nombreux documents à remplir, comme ceux du changement de statuts. Il souligne que cela pourrait être intéressant pour VALOSEINE, car, bien qu'une convention soit signée, une telle adhésion serait sécurisante, car cela assurerait définitivement les tonnages, en particulier lors de la renégociation pour AZALYS, afin de passer en marché MPGP au lieu d'une DSP, ce qui provoquerait encore un « boom » sur les tarifs.

Il explique qu'aujourd'hui, dans le cadre du centre de tri, le syndicat est en pourparlers avec le SITRU.

Le Président souhaite revenir sur le SMIRTOM, car c'est un élément important, qu'il qualifie de « fusée à plusieurs étages ». Il rappelle que, dès 2022, ont eu lieu des discussions avec Monsieur GRIS pour aider le SMIRTOM à sécuriser ses différents circuits et processus et qu'une convention a été signée en 2023 pour 10 ans, plus 4 ans. Il précise que c'est une étape sécurisante pour VALOSEINE, y compris dans les futurs contrats qui sont à renégocier, principalement, comme vient de l'évoquer Monsieur PIERRET, sur la DSP, et sur le centre de tri qui est maintenant acté. Il fait observer qu'ensuite il conviendra de réfléchir à d'autres étapes avec Monsieur MOHA, Président du SMIRTOM.

Concernant le SITRU, il précise que le travail est en cours et répète que VALOSEINE espère que cela va aboutir.

Monsieur PIERRET précise que, pour les déchets verts, il n'existe pas de tarif pour le marché DUPILLE ainsi que pour le marché EMTA et qu'il a fallu les créer.

Le Président fait observer que ces nouveaux tarifs reprennent les éléments précédemment évoqués et sont applicables à partir du 1er juillet prochain.

Sans autres observations, le comité vote, à l'unanimité, les nouveaux tarifs 2025 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés au 1er juillet 2025.

CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ENTRE LE VALOSEINE ET LE SIDOMPE

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Dans le cadre du transfert de la compétence traitement de la CU GPS&O et de la CCPIF à VALOSEINE, ce dernier doit disposer d'exutoires nécessaires pour l'incinération des OMr.

Jusqu'alors la CU GPS&O dirigeait une partie des OMr transitant par le quai de transfert de VALENE vers l'UVE du SIDOMPE, via une convention de prestation de services.

VALOSEINE ne souhaite pas déséquilibrer la DSP AZALYS exploité par HELYSEO que l'apport de 37 000 tonnes supplémentaires induirait.

En conséquence, il est proposé au comité que VALOSEINE poursuive, via une convention de coopération avec le SIDOMPE, l'apport d'OMr et ce, jusqu'à la fin de la DSP en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Les conditions financières de traitement à la tonne restent inchangées par rapport à l'an dernier.

Le Président fait remarquer que ce dernier point a déjà été largement évoqué par Monsieur PIERRET à la fois en termes d'impact tonnages, d'impact coûts, et d'impact contractuel au niveau de sa durée. Il indique que cette convention existait entre le SIDOMPE et la Communauté Urbaine qui exerçait sa compétence sur les déchets ménagers. Il précise que VALOSEINE, reprenant cette compétence désormais, il est nécessaire d'établir une convention de coopération qui sera effective à partir du 1er juillet 2025. Concernant les tarifs et, comme déjà évoqué par Monsieur PIERRET, le montant est de 81 euros HT et qu'il est figé jusqu'au 30 mars 2026. Néanmoins, il précise que, dans la précédente convention signée entre la CU et le SIDOMPE, à échéance au 30 juin 2025, le tarif en 2020 était de

78,20 euros HT. Il ajoute que la différence de 3 € sur 5 ans génère un impact relativement modeste financièrement, d'autant plus qu'il a été rajouté dans le texte que cette convention secale, en matière de durée ferme, sur la fin de la DSP, c'est-à-dire décembre 2027. Il rappelle que VALOSEINE se laisse justement le choix et l'occasion de négocier, ou pas, en fonction des décisions qui seront prises dans le cadre de ce nouveau modèle contractuel, que ce soit une DSP ou un autre mode contractuel, éventuellement un marché MPGP. Il souligne qu'ainsi, le coût en matière de tonnages est assuré de manière importante, à savoir entre 40 et 50 000 tonnes, côté SIDOMPE et que cette convention est figée jusqu'au 31 décembre 2027. Il ajoute qu'en fonction des résultats de la consultation pour AZALYS, les décisions seront prises. Il précise que les termes de la convention sont identiques à 99 % à celle passée avec la CU. Il résume ses propos et précise que l'objectif est de sécuriser un peu plus le tarif, mais l'impact et l'ordre de grandeur étant très faibles et en plus limités dans le temps, l'aspect bénéfice-risque était aisément à définir.

Sans questions, le comité vote, à l'unanimité, la convention de coopération pour le traitement des déchets ménagers entre le VALOSEINE et le SIDOMPE.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe que les délibérations, côté CU, pour désigner les nouveaux membres siégeant au comité sont à prévoir. Il informe les élus qu'un rendez-vous est prévu prochainement avec la nouvelle Sous-préfète. Enfin, il termine ce comité en rappelant que la pose de la première pierre du centre de tri est prévue le 24 juin à 17h30 et que les élus ont tous reçu une invitation.

Sans autres questions diverses, **le Président** lève la séance à 19h40.

Signatures :

François DAZELLE

Président du syndicat intercommunal

Michel LEPERT

Secrétaire de séance